



*Session 2019*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**RÉGION GUADELOUPE**

oooooooooooo

***Séance plénière du Lundi 23 septembre 2019***

**\*\*\* \*\* \*\*\***

# **AVIS**

**5<sup>ème</sup> réunion plénière  
du Conseil régional de la Guadeloupe  
de l'année 2019**

-----  
**Lundi 23 septembre 2019 - Hôtel de Région**

**Présenté par Madame Lucette VAIRAC**  
*Présidente*  
*du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe*

**LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION  
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE**

- Vu la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;**
- Vu le Décret n° 84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;**
- Vu la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;**
- Vu la saisine du conseil régional en date du 10 septembre 2019 référencée PCR-AC/CAB-TB/DGS-JLB/DGAS-JG/DAJA-MC/AL/CR19- portant sur :**

1- Adoption des PV du 24 juin et 5 juillet 2019;

2- Adoption de la modification du tarif d'octroi de mer 2019;

3- Communication: Information relative au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Guadeloupe (PRPGD);

4- Modification de la composition et intitulé de commissions sectorielles;

5- Questions diverses.

**Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du jeudi 19 septembre 2019 à l'espace régional sous la présidence de Lucette VAIRAC, présidente du CCEE, a émis des observations et avis ci-après.**

Etaients Présents (17):

**Mmes :** Hélène NARAYANIN-SIOUSARRAM, Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Mylène MUSQUET, Joëlle BARTEBIN, Marie-Claude PERNELLE, Lucette VAIRAC,

**MM :** Hilarion BEVIS-SURPRISE, Félix LUREL, Jean-Jacques JEREMIE, Michel GEOFFROY, Claude KIAVUE, René PHILOGENE, Claude NAZAIRE, Joël RABOTEUR, Alex RODEF, Jack SAINSILY, Alain SOREZE.

**Excusés :** Mme Danielle MARTIN-FOUSSE, Gilberte FRENAY, Gustave BYRAM, Thierry GARGAR, Alcide DONNAT, Dominique MOUNIEN.

Après vérification de la liste d'émargement, le quorum physique est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer en formation plénière sur les points qu'appelle l'ordre du jour.

## AVIS

*Le CCEE remercie Mme Léa OIKININE, M. Jérôme DANCOISNE et M. Harold Douared pour leurs éclairages pertinents.*

### **Adoption des procès-verbaux du 24 juin et 5 juillet 2019**

Les membres du CCEE ont pris connaissance du contenu des deux procès-verbaux et n'ont pas de remarques à formuler.

### **Adoption de la modification du tarif d'octroi de mer 2019;**

Conscient de la complexité de la question de l'octroi de mer, visant en même temps la protection de la production locale et la préservation du pouvoir d'achat des guadeloupéens, le CCEE approuve la stratégie régionale traduite dans la modification du tarif d'octroi de mer 2019.

### **Communication: Information relative au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Guadeloupe (PRPGD)**

Les membres du CCEE ont pris connaissance avec satisfaction de la communication relative au plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRGD) de la Guadeloupe.

Le conseil apprécie que les grandes orientations du PRGD coïncident avec ses préconisations précédemment émises.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Guadeloupe est un document stratégique et opérationnel d'importance, qui ouvre un chantier pour l'avenir de l'archipel et qui concerne chaque citoyen : il y va du cadre de vie, de la santé et de l'attractivité de la Guadeloupe.

Le CCEE, soucieux d'un Développement Durable, accueille favorablement l'avancement de ce PRPGD.

Plusieurs questions liées au problème de gestion des déchets y trouvent réponse, ce qui en fait une réelle plus-value.

La préservation de l'environnement, de la biodiversité et des ressources constitue une nécessité. Aussi ce plan devient-il une opportunité à satisfaire ces exigences et un outil de développement souhaité du territoire. Il fait du tri, de la valorisation et du recyclage un objectif majeur et déploie des actions vertueuses qui sont autant de pistes pour un plan d'action de l'économie circulaire

La thématique des déchets, comme celle de l'eau, soulève des questions particulièrement sensibles d'ordre environnemental et de sécurité sanitaire et la Guadeloupe a accumulé beaucoup de retard dans ce domaine.

La collecte sélective n'a pas encore été mise en place dans de nombreuses communes. Une trop grande majorité des déchets est encore mise en décharge. Cer-

taines filières sont absentes ou embryonnaires. Les véhicules hors d'usages et épaves marines marquent le paysage... En ce sens, le PRPGD apparaît comme un plan d'urgence car le sujet suscite beaucoup d'attente.

Quant à la mise en œuvre du plan, le CCEE est favorable à un suivi régulier, annuel avec des évaluations des objectifs (réalistes, mesurables) et formule le souhait d'y être associé. Il s'agira aussi d'évaluer l'impact sur la mise en œuvre du développement durable et de la transition vers l'économie circulaire.

S'agissant des objectifs stratégiques et opérationnels, atteindre « Zéro déchets dès 2035 » est un objectif ambitieux mais n'est réalisable que si un travail en amont est effectué.

Le CCEE suggère que des actions incitatives soient menées vers le citoyen pour l'encourager à trier, mais considère qu'il appartient surtout aux industriels de réduire les emballages.

Une lutte contre le suremballage doit, en effet, aujourd'hui être engagée. Des mesures encourageant la commercialisation de produits en vrac peuvent y contribuer ainsi que le tri à la source par la limitation des emballages entrant sur le territoire.

Le CCEE est également préoccupé par l'importante question des déchets industriels et ceux du BTP soulevant notamment le problème de l'amiante.

Il reste à réaffirmer dans ce plan, avec beaucoup plus de force, les questions du tri à domicile, des véhicules et des embarcations hors d'usage, du traitement des déchets du BTP (gisement potentiel de ressources), sans oublier la question des sargasses qui ramènent beaucoup de déchets de la pollution des océans.

A l'heure de la transition écologique, il importe d'organiser un système de gestion avec une chaîne de valorisation de ces déchets dans une approche circulaire pour reconstruire demain et que notre territoire soit un modèle.

Basse-Terre, le 20 septembre 2019

La présidente du Conseil de la culture  
de l'Éducation et de l'Environnement



Lucette VAIRAC